

## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 20 juin 2024

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	13
Présents	10
Votants	11
Pour	9
Contre	2

**l'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin**  
à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

#### Date de la convocation

14 juin 2024

**Étaient présents :** Emmanuelle RASSENEUR - Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Carole PIGEYRE - Loïc FLOCHLAY- Joël MONOT

**Étaient absents :** Nathalie LAPART (procuration à Olivier PORS) – Moktar BENHADJ – Geoffrey COLIN.

Joël MONOT a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **2024-06-01 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

##### **Exposé :**

La municipalité décide, comme les années précédentes de soutenir deux types d'associations : les associations locales, et les associations d'actions solidaires.

Les dossiers de demandes de subventions, pour être recevables devaient comporter un courrier présentant la nature de l'association, le bilan financier de l'année passée, les projets et actions que l'association souhaite mener et le montant de la subvention demandée.

L'annexe 1 détaille l'ensemble des demandes reçues.

##### **Proposition :**

Il est demandé à l'ensemble des conseillers de se positionner sur l'octroi des subventions aux associations.

**Décision :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'attribution des subventions suivantes (une exception pour Cap solidarité au regard des difficultés de cette association partenaire de la communauté de communes sur la recyclerie) :

<b>SUBVENTIONS 2024</b>	
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS ACCORDEES</b>
<b>HORS COMMUNE</b>	
SECOURS CATHOLIQUE	150
Cap Solidarité	150
ELEVAGE PASSION EN PAYS BIGOUDEN	94,00 €
HBCHPB	450
<b>TOTAL</b>	<b>844,00 €</b>
<b>COMMUNALES</b>	
<b>SUBVENTIONS ACCORDEES</b>	
ECOLE OCCE	500,00 €
Soc. COMMUNALE DE CHASSE	106 €
GSA GOURLIZON SPORTS Messieurs Didier Gourret, Loïc Flochlay et Aurélien Le Berre sont sortis de la salle et n'ont pas participé au vote.	1 600 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE CAS	400 €
CLUB DE L'AMITIÉ	600 €
APE Ecole Léon GORAGUER	500 €
MONDIAL PUPILLES	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 956,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 800,00 €</b>

Le secrétaire de séance



Joël MONOT

La Maire



Emmanuelle RASSENEUR.

